

Choix de placement de vos avoirs

À défaut de précision du Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE) de reprise, le support monétaire ou, le cas échéant, le FCPE présentant le profil d'investissement le moins risqué dans le plan du nouvel employeur sera choisi par défaut. Vous aurez ensuite la possibilité, si le règlement de votre Plan d'Épargne le prévoit, de procéder à un arbitrage de vos avoirs.

PEE

- Je souhaite que mes avoirs actuellement investis dans le PEE de mon ancien employeur soient répartis dans les FCPE du PEE de mon nouvel employeur comme suit :

Nom du FCPE du PEE de mon ANCIEN employeur ⁽¹⁾	Nom du FCPE du PEE de mon NOUVEL employeur

(1) Veuillez vous reporter à l'état récapitulatif remis lors de votre départ de l'entreprise.

ou

- Je souhaite que mes avoirs actuellement investis dans le PEE de mon ancien employeur soient répartis dans les FCPE du PERCO de mon nouvel employeur comme suit :

Attention : dans ce cas, mes avoirs seront bloqués jusqu'à la date de mon départ à la retraite, sauf cas de déblocage anticipé prévus à l'article R. 3334-4 du Code du travail.

Nom du FCPE du PEE de mon ANCIEN employeur ⁽¹⁾	Nom du FCPE du PERCO de mon NOUVEL employeur

(1) Veuillez vous reporter à l'état récapitulatif remis lors de votre départ de l'entreprise.

ou

- Je souhaite que l'intégralité de mes avoirs actuellement investis dans le PEE de mon ancien employeur soient transférés dans le PERCO de mon nouvel employeur. J'opte pour la **GESTION PILOTEE** du PERCO de mon nouvel employeur.

En conséquence, je précise ma date de retraite prévisionnelle : __ / __ / ____

Attention : dans ce cas, mes avoirs seront bloqués jusqu'à la date de mon départ à la retraite, sauf cas de déblocage anticipé prévus à l'article R. 3334-4 du Code du travail.

⚠ Chaque FCPE émetteur sera investi à 100 % dans le FCPE récepteur choisi.

PERCO

- Je souhaite que mes avoirs actuellement investis dans le PERCO de mon ancien employeur soient répartis dans les FCPE du PERCO de mon nouvel employeur comme suit :

Nom du FCPE du PERCO de mon ANCIEN employeur ⁽¹⁾	Nom du FCPE du PERCO de mon NOUVEL employeur

(1) Veuillez vous reporter à l'état récapitulatif remis lors de votre départ de l'entreprise.

ou

- Je souhaite que l'intégralité de mes avoirs actuellement investis dans le PERCO de mon ancien employeur soient transférés dans le PERCO de mon nouvel employeur. J'opte pour la **GESTION PILOTEE** du PERCO de mon nouvel employeur.

En conséquence, je précise ma date de retraite prévisionnelle : __ / __ / ____

⚠ Chaque FCPE émetteur sera investi à 100 % dans le FCPE récepteur choisi.

Fait à le __ / __ / ____

Signature du salarié (obligatoire)

Cachet et visa du nouvel employeur (obligatoire)